



Prissac, le 1^{er} juillet 2022.

À Mesdames, Messieurs les **Conseillers
Communautaires**

15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

☎ 02 54 24 31 40 – contact@cdcmova.fr

Madame, Monsieur,

Dans le respect des distanciations sociales et des gestes barrières, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

**LUNDI 11 JUILLET 2022 à 18H30
en la Salle Communale de SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 ;
3. Avenant n° 2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre – Val de Loire, les Communautés de Communes de Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne, Marche Occitane – Val d'Anglin et Eguzon Argenton Vallée de la Creuse ;
4. Zone Artisanale de Chaillac – Vente de terrain de la Communauté de Communes à Monsieur BEUZÉBOC (Société AST) ;
5. Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet de maison médicale à Prissac ;
6. Validation du projet d'un établissement d'accueil communautaire de jeunes enfants sur la commune de Lignac ;
7. Validation du projet de réhabilitation du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault ;
8. Convention de mandat 2022 pour les travaux de voirie intra-muros : commune de La Châtre L'Anglin ;
9. Budget Principal – Décision modificative budgétaire n° 1 ;
10. Approbation du règlement d'aide (subventionnement) aux associations couvrant notamment les domaines de la culture et de l'évènementiel ;
11. P.A.C.T. 2021 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
12. P.A.C.T. 2022 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1^{er} acompte de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
13. Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2022 ;
14. Vote des subventions communautaires aux diverses associations ;
15. Vote d'une subvention à l'Association Familles Rurales de Bélâbre pour l'Alsh « Pomme d'Api » ;
16. Soutien financier au Pôle Local d'Economie Solidaire (PLES 36) ;
17. Vote des taux de la taxe de séjour 2023 ;
18. Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) ;
19. Modification des statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
20. Questions et informations diverses.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Mathieu MOREAUX
15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC

CdC
Marche Occitane - Val d'Anglin

Beaulieu, Bélâbre, Bonneuil, Chaillac, Chalais, Dunet, La Châtre L'Anglin, Lignac, Mauvières, Mouhet, Parnac, Prissac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-Sur-Benaize, Tilly